



Randonnée gravel *Les Chemins des mouettes* REGLEMENT DE LA RANDONNÉE

ARTICLE 1 : Format

- Cette randonnée est organisée par le Vélo Club Rochefortais. Les règles sportives sont issues du règlement général du type des Cyclosporives et des Randonnées TITRE XVI Cyclisme Pour Tous de la Fédération Française de Cyclisme. Cette manifestation au départ et à l'arrivée de Rochefort (17) propose 2 parcours :

1. Parcours court 43km
2. Parcours long 60km

- Les départs sont ouverts dès 8h30. L'arrivée des participants possible jusqu'à 12h30.

Sur le parcours, un ravitaillement (eau, boisson chaude, fruits) est prévu au km 24 / 36 (grand parcours) jusqu'à 11h30. A l'arrivée, un ravitaillement est prévu à partir de 10h30.

- **Barrières horaires** : le ravitaillement sur le parcours ferme à 11h30. L'arrivée des participants est possible jusqu'à 12h30. Le ravitaillement de l'arrivée est clôt à 13h00.

ARTICLE 2 : Participation

- La randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non de la FFC.
- Tous les types de vélo (Route, VTT, Gravel, VAE, ...) sont autorisés – à l'exception des vélos équipés de prolongateurs. Les participants doivent s'assurer des points suivants :
 - Du bon état de fonctionnement de leur vélo
 - De maîtriser leur vélo en toutes circonstances, notamment lors de déplacement en groupe (peloton) s'ils souhaitent rouler en groupe.
 - D'avoir 2 dispositifs de freinage (Avant, Arrière) en bon état de fonctionnement.
 - De manière générale, le vélo doit être conforme au [Décret n° 2016-364 du 29 mars 2016 fixant les exigences de sécurité concernant les bicyclettes](#).

L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout participant dont le vélo serait en trop mauvais état et dont l'utilisation pourrait être jugée dangereuse.

- **Le port du casque est obligatoire pour tous les participants**, celui des gants vivement conseillé.
- Un bracelet d'identification sera remis au départ, il doit être posé sur le poignet des participants et rester visible. Sans bracelet, pas d'accès aux ravitaillements. Une personne sans bracelet ne doit pas se mêler aux participants de la randonnée.
- **Limite d'âge** : La participation est ouverte dès 13 ans. L'autorisation parentale est demandée lors de l'inscription. Les mineurs doivent avoir un responsable adulte désigné au départ de la randonnée.
- Les licenciés FFC U17 et U19 n'ont pas besoin d'être accompagnés.

ARTICLE 3 : Inscription

- **Les inscriptions se font en ligne jusqu'au jeudi 19/03 23h59:**
<https://www.helloasso.com/associations/velo-club-rochefortais/evenements/randonnee-gravel>
- **La participation est limitée à 100 personnes tous parcours confondus.**
- Le montant de l'engagement est :
5 € jusqu'à 18 ans
8 € pour les plus de 18 ans
- Les fichiers .gpx seront envoyés par mél le vendredi soir. Ils seront également disponibles au départ par QR code.

ARTICLE 4: Responsabilité des participants

- Chaque participant est tenu d'avoir une assurance individuelle le couvrant pour les risques encourus. La licence à la FFC offre une couverture d'assurance individuelle pour les risques encourus.
- La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en cas d'accident ou de défaillance physique. Chacun doit s'assurer que sa condition physique lui permette de participer au parcours choisi.
- Chaque participant se doit d'être autonome en cas de problème mécanique (crevaisson, bris de chaîne, ...). Un vélo révisé et en bon état de fonctionnement permet de prévenir ceux-ci.
- **Chaque participant doit respecter les lieux traversés, la nature, les gens et tous les usagers des chemins . Pour un jet de déchets sur les parcours (hors de la zone de ravitaillement) : une amende de 30 € sera appliquée.**
- L'organisation a souscrit un contrat qui couvre sa Responsabilité Civile. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve. Ni l'organisation, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol

ARTICLE 5 : Sécurité & Circulation des participants

- Chaque participant doit respecter strictement le code de la route et assurer sa propre sécurité en adaptant sa vitesse. Les randonnées se déroulent sur des routes ou chemins ouverts à la circulation. **En cas de manquement, la responsabilité de l'organisateur ne saura être engagée. L'organisateur et/ou son assureur se réserve le droit de se retourner contre un participant responsable d'un accident et n'ayant pas respecté le code de la route.**
- Chaque participant doit obéir aux injonctions de l'organisateur.
- Les groupes qui pourraient se former ne doivent pas dépasser **10 cyclistes** et respecter un écart minimum entre eux.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard ...) ou pour tout autre raison majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier les circuits ou d'annuler la randonnée même au dernier moment

ARTICLE 6 :

ACCEPTATION DES RISQUES

- Lors de l'inscription, tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte les clauses dans leur intégralité et accepte les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.
- Le présent règlement est considéré comme lu et accepté dès l'inscription
- L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement

NOS TÉLÉPHONES :

Ludovic : 06.51.86.80.65 / Félix : 06.89.89.70.46 / Alain : 06.60.73.80.11

Numéros d'urgence : 112 – 15 - 18

